

**COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT**  
**assemblée du 18 mars 2004 (18<sup>e</sup> séance régulière)**  
**salle des comités, 25, rue Laurier**  
**17 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**Souper et items administratifs**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 17h56 avec quorum

Étaient présents : Marc Bureau, président  
André Levac, conseiller, district Aylmer  
Denise Laferrière, conseillère, district Hull  
Évelyne Germain, REFAP  
Nicole Desroches, CREDDO  
Anouk Racette, DSPO

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire  
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR  
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire  
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement  
Pierre Philion, conseiller municipal  
Éric Sévigny, citoyen  
Alain Paquette, citoyen  
Robert Labelle, citoyen  
Éric Faussurier, citoyen  
Mario Desbiens, citoyen  
Sébastien Fournier, citoyen  
Normand Aumond, citoyen  
Monique Depratto, citoyenne  
Éric Gosselin, citoyen  
Nicole Lapointe, citoyenne  
Gaetan Provencher, citoyen  
Mario Dufresne, citoyen

Absence motivée : Mario Grandmaître, ASHOQ  
Roland Morin, directeur de module  
Marcelle Plouffe, responsable GMR

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par André Levac et résolu d'adopter l'ordre du jour, moyennant les modifications suivantes :

- Remplacement de l'item 5a par « projet de résolution, traitement préventif contre le VNO »;
- Remplacement de l'item 7 par « recommandation concernant la 2<sup>e</sup> collecte estivale des ordures à Hull »;
- Remplacement de l'item 10 par « jour de la Terre ».

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du**

Il est proposé par Évelyne Germain, secondé par Nicole Desroches et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 février, moyennant le retrait complet du deuxième alinéa du varia.

**4. Date de la prochaine assemblée**

La 19<sup>e</sup> séance régulière est prévue pour le 29 avril 2004 à 17h, à la Salle d'audience de l'Édifice Pierre-Papin (144, boul. de l'Hôpital, 2<sup>e</sup> étage).

**5. Dépôt de documents**

La Commission prends avis des documents suivants :

- a. Projet de résolution, traitement préventif contre le VNO; entériné par la Commission tel que proposé.

**Début de la discussion de dossiers en huis-clos à 18h04**

**6. projet communautaire de plantation d'arbres**

*Personnes invitées :* Michèle Quenneville, Comité de l'environnement de l'ARIH  
Martin Letartre, responsable des finances de l'ARIH

*Discussion :* Martin Letartre présente brièvement l'Association des résidents de l'île de Hull (ARIH) et un de ses Comités, le Comité de l'environnement, dirigé par Michèle Quenneville.

Michèle Quenneville demande à la Commission d'assister l'ARIH dans un projet de plantation communautaire d'arbres dans l'île de Hull. L'ARIH souhaite voir ce projet prendre son envol dès cette année dans un secteur de démonstration, avec une expansion à toute l'île de Hull d'ici 5 ans.

L'île de Hull, en plus de son caractère socio-économique fort diversifié, a des contraintes particulières vis-à-vis la plantation d'arbres : marges de recul faibles, peu d'humidité ou de ruissellement disponible pour la végétation, perte d'habitat au profit du stationnement, etc.

L'approche préconisée est communautaire, du type « parrainage ». Le comité d'environnement de l'ARIH assignerait et formerait un parrain pour chaque arbre planté. Une politique de l'arbre serait également établie et mise en vigueur. Le Comité dispose des ressources humaines nécessaires pour gérer le projet, incluant un architecte paysagiste d'expérience pour le choix des essences. Elle ne dispose cependant d'aucune ressource financière pour l'année 2004.

Le secteur de démonstration choisi serait délimité par les rues Eddy, Laval, Wright, Hôtel-de-Ville et Vaudreuil. Le budget du projet de démonstration est évalué à 20 000 \$, pour 30 arbres plantés. L'ARIH s'engage, via des levées de fonds, à déboursier 8 000 \$ et à solliciter l'aide financière des députés fédéraux et provinciaux. L'aide demandée à la Ville est double : un don de 2 000 \$ provenant des divers programmes municipaux et l'octroi d'une fraction du montant de 10 000 \$ reçu par la Ville dans le cadre du programme « ma rue, mes arbres », soit 5 000 \$ +.

*Recommandation :* La Commission entérine, à l'unanimité, le projet en principe et demande au Module de vérifier la disponibilité des fonds qui peuvent effectivement être octroyés. Concernant la politique de l'arbre, M. Bureau demande que le CCU soit convoqué à la séance d'avril pour voir comment faire avancer ce dossier.

**7. recommandation concernant la 2<sup>e</sup> collecte estivale des ordures dans le secteur Hull**

*Discussion :* Frédéric Tremblay présente son diaporama synthèse des 69 opinions exprimées lors de la consultation publique sur la 2<sup>e</sup> collecte estivale des ordures dans le secteur Hull. La Commission le ratifie tel que proposé et demande que les 6 premières diapositives soient présentées en public.

Marc Bureau résume ensuite les conclusions tirées des discussions au Conseil, le mardi 16 mars dernier. Un consensus s'est dégagé autour du respect du moratoire (donc pour l'an 2004 seulement) puis de la demande d'un avis légal concernant la réouverture du contrat de collecte sélective.

La Commission a posé plusieurs questions à Jacques Nadeau sur les modalités contractuelles. Concernant l'octroi de l'option de la 2<sup>e</sup> collecte pour une seule année, il est clair que Canadian Waste serait dans ses droits de faire valoir le contrat de 25 mois, mais il appert que cette requête du conseil ne devrait pas causer de difficultés. Concernant la collecte sélective, la question est plus délicate en raison des prix demandés à la hausse par Malex, qui ne le rendraient pas le plus bas soumissionnaire.

Marc Bureau signale que le Conseil attend maintenant le projet de PGMR sans délai et que celui-ci doit pouvoir identifier des secteurs où le service de collecte à la rue (pas nécessairement par conteneur) est plus difficile et mériterait, comme il se fait à Montréal, dans le vieux Longueuil ou dans le vieux Québec, de maintenir une 2<sup>e</sup> collecte estivale des ordures ménagères. Le processus d'adoption, incluant la consultation publique d'ensemble, doit se dérouler en 2004 en vue d'une entrée en vigueur en 2005.

Enfin, le décorum est fixé concernant le déroulement de la discussion en public.

## **8. projet Shared watershed Management**

*Item reporté au varia*

## **9. intérêt de la Ville à participer à un projet de valorisation des ordures ménagères par technologie PGV mise au point par SOLENA**

*Item reporté à la prochaine assemblée*

## **10. jour de la Terre**

*Item reporté au varia*

## **11. élaboration d'une journée sans voiture**

Nicole Desroches confirme l'appui de la STO au déroulement d'une « Édition Gatineau » de la journée sans voiture, le 22 septembre prochain. Le quadrilatère fermé à la circulation automobile serait dans le secteur Hôtel-de-Ville / du Portage.

### **Ouverture de la période de question à 19h30**

*Mario Desbiens :*

M. Desbiens explique qu'il a formulé une demande d'accès à l'information concernant l'amendement 44-1-2003 sur le bruit. Il n'a obtenu qu'un procès-verbal de Commission qui semble recommander le contraire. Il demande à la Commission comment le Conseil a-t-il bien pu aller dans le sens contraire et recommander une hausse du niveau de bruit permis ? Il demande comment le conseil, suivant un test avec un ventilateur qui a duré 5-10 minutes, a pu passer outre les recommandations de l'OMS et du MENV en matière de bruit ambiant ? La Commission demande à Frédéric Tremblay de reprendre l'expérience, pour le bénéfice du public, lors de la prochaine assemblée. Monsieur Desbiens s'oppose à cette décision qui est irraisonnable et entend déposer ses objections devant la MAM, parce que cette norme va à l'encontre du plan d'urbanisme et du plan stratégique, à l'effet qu'elle ne garantit aucune qualité de vie.

*Éric Faussurier :*

Monsieur Faussurier demande si la Ville a décrété une politique d'achat « verte » qui exigerait, par exemple, un contenu minimum de 40% de contenu recyclé post consommation dans son papier. Denise Laferrière s'engage à ce que la Ville aille sous peu en ce sens, ainsi que vers d'autres gestes concrets qui furent discutés à un récent congrès de la FCM, à Ottawa.

*Éric Faussurier :*

Il faut que la Ville révise son schéma d'aménagement et son plan d'urbanisme tout de suite et mette fin au saccage qui sévit actuellement dans le secteur Aylmer. De plus, basé sur son expérience, il fait valoir que le logement doit être abordable (et non dans la gamme 165 000 \$ – 200 000 \$ qu'il voit actuellement à Aylmer) et que la Ville doit s'engager dans la voie d'Agenda 21. Les nouveaux projets autorisés actuellement ne démontrent aucun souci de développement durable et sont si isolés que l'automobile demeure obligatoire même pour les achats mineurs. André Levac rappelle que le Conseil d'Aylmer a négocié âprement, à la demande de ses citoyens, pour dégager des espaces pour parc et espaces verts supérieurs à la norme (31,5 % pour Beaujolais, 28 % pour Des Vignobles). Marc Bureau confirme que, sous la supervision de la Commission sur l'habitation, 300 logements abordables ont été mis en chantier et 200 autres le seront sous peu, ce qui est la meilleure performance au Québec.

*Éric Faussurier :*

Est-ce que la Ville entend protéger son réseau d'aqueduc d'une acquisition privée, comme il se passe en France, en Grande-Bretagne et à Atlanta ? Frédéric Tremblay signale que la cession ou l'affermage d'un réseau public d'eau est interdit au Québec, y compris les sociétés économiques mixtes. Le maximum d'implication d'une entreprise privée qui est permise dans ce domaine est un contrat de gestion. Marc Bureau rappelle aussi que le Conseil a décrété, en novembre 2003, une résolution sur le caractère public de l'eau sur le territoire de Gatineau.

*Alain Paquette :*

Quelle sera la recommandation de la Commission concernant la 2<sup>e</sup> collecte estivale des ordures dans le secteur Hull ? Est-ce que le Conseil entend présenter la question intégrale « recyclage vs déchets » éventuellement ? Denise Laferrière rappelle que le PGMR fera état de toute la planification du conseil et la population sera appelée à en prendre connaissance vers le mois de juin.

- Alain Paquette :* Pourquoi l'édifice Connor n'est-il pas doté de fenêtres doubles ? C'est un gaspillage d'énergie qui, en bout de ligne, va rendre l'édifice moins attrayant pour les associations sportives qui s'en serviront et devront en assumer le chauffage. Comme l'investissement additionnel est sûr d'être récupéré (la seule question est de fixer sur combien d'années), la Ville devrait soumissionner un programme de fenestration auprès des Fonds municipaux verts. Marc Bureau prend note de la suggestion et mentionne que le système de chauffage est un projet-pilote supporté par Hydro-Québec.
- Mario Dufresne :* Il est désolant que la protection du patrimoine naturel ne figure pas au budget 2004 et que la Ville permette toujours la coupe à blanc en marge de cours d'eau, ce qui accentue la pollution visuelle et la dégradation des pentes. Le projet du Vieux-Port, entre autres, le désole profondément et, comme le schéma d'aménagement interdit la coupe en marge de cours d'eau, il se demande comment ce projet a-t-il été approuvé. Évelyne Germain remercie Monsieur Dufresne pour sa question, d'autant plus que, pour sa part, le talus et la guérite renforcent d'autant plus le sentiment d'isolation et de privatisation de la rive. Denise Laferrière mentionne qu'il s'agit là d'une erreur – il appert que la Ville en a pour 27 ans à développer son périmètre d'urbanisation actuel. À la prochaine séance, la préservation des boisés urbains sera à l'ordre du jour. Marc Bureau recommande enfin à M. Dufresne de consulter le site Internet de David Suzuki sur la lutte à l'étalement urbain.
- Sébastien Fournier :* Merci à la Commission pour son sérieux dans ses relations avec la population. Est-ce qu'un citoyen peut actuellement siéger à la Commission ? Marc Bureau confirme que deux sièges de citoyens sont actuellement ouverts et invite Monsieur Fournier, s'il est intéressé, à transmettre ses coordonnées et son CV à Frédéric Tremblay.
- Éric Sévigny :* Précisez comment le projet du Vieux-Port fut autorisé ? Pierre Phillon rappelle que toutes les approbations environnementales nécessaires ont été obtenues. Marc Bureau confie, que de toutes les décisions qu'il a prise durant son mandat précédent au conseil de Hull, celle-là est peut-être la seule qu'il regrette. Une évaluation interne faisait état de besoins en stabilisations de berges qui auraient pu coûter un million de dollars à la Ville si la rive était restée publique. Il s'excuse et s'engage à ne plus jamais répéter pareille erreur.
- Normand Aumond :* En tant qu'exploitant de la centrale d'Hydro-Norbico, est-ce que la Ville peut me dire comment faire retirer des cabanes à pêche sur glace qui vont couler au fond de la rivière blanche ? On dirait que personne ne veut s'en occuper... Frédéric Tremblay explique à la Commission que c'est un vieux problème à Gatineau : le lit du cours d'eau est public et donc accessible à tous, la cabane est une propriété privée qui n'est pas adressée ou identifiée. Le MENV ne va pas les faire retirer et aucun service municipal ne s'aventure non plus sur les cours d'eau gelés. Le seul cas réglé avec un certain succès fut dans la baie McLaurin, parce que la Ville contrôle le principal accès (le parc des Pêcheurs) et que des ententes d'entretien avec garanties financières étaient conclues. Larry Simpson fera rapport sur toute la question d'abus des rives (cabanes, quais, etc.) pour la prochaine séance.
- Normand Aumond :* Les hydravions sont devenus une nuisance insensée... des décollages dès 04h30 durant la saison de la chasse. Les animaux d'élevage stressés ou en panique. Qui a autorisé ce genre d'activité. Le Module va contacter Transport Canada pour vérifier si l'utilisation de la rivière Blanche en milieu urbain a été autorisée et faire rapport.

**Fermeture de la période de question à 20h52**

**Début de la discussion de dossiers en présence du public à 20h52**

## **12. recommandation sur la deuxième collecte estivale des ordures ménagères dans le secteur Hull**

- Discussion :* Frédéric Tremblay présente les résultats de consultation (diapositives 1-6). Denise Laferrière remercie Frédéric Tremblay pour la synthèse de la rencontre. Elle rappelle que la première obligation de la Ville est de faire le plan de gestion et précise que le conseil a agi avant sur les contrats (collecte sélective, collecte des ordures) à terme pour ne pas avoir à attendre trop longtemps, après l'entrée

en vigueur du plan, pour procéder aux réformes. Ce faisant, la Ville a harmonisé trop vite ses services. Elle propose, comme compromis, de maintenir la 2<sup>e</sup> collecte estivale dans le secteur Hull pour cette année.

André Levac juge que le rapport synthèse reflète intégralement le déroulement des consultations et félicite tous les citoyens qui y ont pris part. En tant que représentant d'Aylmer au sein de la Commission, il subit les pressions de son électorat sur ce service disparate pour le même tarif. Il se range cependant derrière la décision du conseil d'accorder un moratoire sur les services de proximité pour un an, mais pas un jour de plus. Il rappelle que de la densité, il y en a aussi à Gatineau et à Aylmer et que ces secteurs-là se sont adaptés depuis 10 ans à 1 collecte/semaine. Si le PGMR identifie des secteurs à Hull qui justifient une 2<sup>e</sup> collecte à Hull, la même rigueur doit s'appliquer sur le reste du territoire. Il sympathise avec les résidents de Hull et comprend ce qu'ils vivent. Enfin, quant aux implications contractuelles de la recommandation de ce soir, il rappelle que les Services municipaux auront des réponses à donner au Conseil.

Marc Bureau confirme que le consensus s'est établi à la table du conseil pour respecter le moratoire sur les services de proximité. Il s'engage à ce que la population puisse se prononcer sur le PGMR pour le mois de juin.

Évelyne Germain, unique membre de Gatineau au sein de la Commission, avoue avoir songé à démissionner si la Commission était désavouée par la population. Elle a cependant été touchée par les témoignages des gens du vieux Hull qui plaident le manque d'espace pour les poubelles, abris ou autres contenants nécessaires pour assurer l'hygiène durant l'été et a modéré sa position. À la lumière de certaines villes qui maintiennent une fréquence accrue de collecte dans les vieux quartiers plus denses, elle juge que Gatineau doit évaluer cette problématique sur son territoire et ce, dès 2005, année où le moratoire sur les services prend fin.

**Recommandation :** Il est unanimement proposé, secondé et résolu :

- De recommander au Conseil d'octroyer à Canadian Waste Services l'option d'une 2<sup>e</sup> collecte estivale des ordures ménagères dans le secteur Hull, pour les six mois d'été de l'an 2004;
- De mandater le Module Travaux Publics et environnement d'explorer la possibilité de définir les secteurs et périodes où, pour des raisons d'espace et d'hygiène, une seconde collecte estivale d'ordures ménagères est justifiée et d'offrir ce service durant l'été 2005;
- De mandater le conseiller en environnement d'inclure une analyse complète de la problématique de la fréquence de collecte des ordures ménagères dans le projet de PGMR.

#### **Varia**

- ☞ La Commission désire entendre la présentation concernant la préservation des boisés urbains sensibles dès la prochaine assemblée et désire inviter les membres du CCU pour échanger autour de cette question.
- ☞ Le projet *Shared watershed management* prend son envol, suite à l'octroi d'une enveloppe budgétaire par Environnement Canada. Pollution Probe s'excuse à la Commission pour la coupure des budgets de traduction. Ce fut une coupure de trop. Le premier livrable, pour approcher les propriétaires de données et les villes, consiste en un atelier technique le jeudi 25 mars, de 9h à 16h, où les membres de la Commission sont invités. Dès cet atelier terminé, la traduction et la réponse aux soucis de la Commission se feront en premier plan.
- ☞ Le Jour de la Terre sera célébré par la Ville, l'AREQ, le CREDDO et la société d'horticulture de Gatineau, le lundi 17 avril au RA de Gatineau (boul. Maloney O., en face de Bowater), à compter de 13h. Il y aura des ateliers, des kiosques et des exposants. Il y aura du transport en autobus et du co-voiturage.

**Levée de la séance à 21h27**

**Procès-verbal ratifié le 29 avril 2004**

---

Marc Bureau, président

---

Frédéric Tremblay, secrétaire